

1 VOUS AVEZ DIT « NATIONALITÉ FRANÇAISE » ?

ÊTRE FRANÇAIS-E OU LE DEVENIR



EN FRANCE, ON LIE ÉTROITEMENT CITOYENNETÉ ET NATIONALITÉ :
NE SONT RECONNUES PLEINEMENT CITOYENNES QUE LES PERSONNES
DE NATIONALITÉ FRANÇAISE. POUR TOUT SAVOIR SUR LA NATIONALITÉ,
LE CODE CIVIL (ARTICLE 17 À 33).

Cette exposition, présentée par le MRAP, Mouvement contre
le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, s'adresse aux
jeunes résidant en France.

Elle a été conçue pour répondre aux questions qu'ils se posent sur
cette notion, leur situation ou celle des autres.

SI TU TE POSES
D'AUTRES QUESTIONS,
ADRESSE-TOI AU COMITÉ
LOCAL DU MRAP



MRAP
01 53 38 99 99
accueil@mrp.fr
43 bd Magenta 75010 Paris



2 UN DE TES PARENTS AU MOINS EST FRANÇAIS

ART. 18 - EST FRANÇAIS L'ENFANT DONT L'UN DES PARENTS AU MOINS EST FRANÇAIS

TU ES FRANÇAIS-E DE NAISSANCE

QUEL QUE SOIT TON LIEU DE NAISSANCE EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER

SI TON PÈRE, TA MÈRE (OU LES DEUX) ÉTAIT FRANÇAIS-E LORS DE TA NAISSANCE.

SI TU ES NÉ-E EN FRANCE ET QU'UN DE TES PARENTS EST AUSSI NÉ SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS, ALORS TU ES FRANÇAIS-E DEPUIS LA DATE DE TA NAISSANCE PAR DOUBLE DROIT DU SOL.

SI TU AS ÉTÉ ADOPTÉ-E PAR UN PARENT FRANÇAIS EN ADOPTION PLÉNIÈRE (C'EST-À-DIRE SI TU N'AS PLUS DE LIENS AVEC TA FAMILLE BIOLOGIQUE).

Attention, l'application de ce droit dépend du lieu et de la date de naissance du parent !



LE DOUBLE DROIT DU SOL ART. 19-3

IL DONNE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE "À LA NAISSANCE", QUELLE QUE SOIT LA DATE DE LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE.

POUR LES ALGÉRIENS

si tu es né-e en France et si ton parent algérien est né en Algérie avant la date de l'indépendance (soit avant 1962).

si tu es né-e en France avant le 1er janvier 1994 et si ton parent est né dans un territoire français avant la date de son indépendance.

POUR LES AUTRES NATIONAUX DES ANCIENS TERRITOIRES FRANÇAIS

mrap

3 TU ES NÉ-E EN FRANCE DE PARENTS ÉTRANGERS : LE DROIT DU SOL

TU DEVIENDRAS FRANÇAIS-E

AUTOMATIQUEMENT À 18 ANS

SI TU RÉSIDES
HABITUELLEMENT
EN FRANCE

ET SI TU Y AS
RÉSIDÉ 5 ANS ENTRE
11 ET 18 ANS



OU PAR ANTICIPATION

À PARTIR DE 13 ANS

si tu résides habituellement en France et y as résidé 5 ans à partir de l'âge de 8 ans, tes parents peuvent faire la demande pour toi, mais tu dois donner ton accord.

À PARTIR DE 16 ANS

si tu résides habituellement en France et y as résidé 5 ans depuis l'âge de 11 ans, tu peux le demander toi-même, tu n'as pas besoin de l'accord de tes parents.

Toutes ces démarches sont à effectuer auprès du Greffe de la nationalité du Tribunal . Il n'est pas nécessaire que la présence en France ait été continue, elle peut avoir été interrompue, mais elle doit avoir effectivement duré 5 ans.

mrap

4 TU AS ÉTÉ ADOPTÉ-E OU RECUEILLI-E EN FRANCE

TU PEUX OBTENIR LA NATIONALITÉ FRANÇAISE A 18 ANS PAR RECLAMATION



SI TU AS ÉTÉ ADOPTÉ-E PAR UN-E FRANÇAIS-E EN ADOPTION SIMPLE (C'EST-À-DIRE SI LES LIENS SONT MAINTENUS AVEC TES PARENTS BIOLOGIQUES).

SI TU RÉSIDES DEPUIS AU MOINS 5 ANS EN FRANCE ET SI TU REMPLIS UNE DE CES CONDITIONS :

TU AS ÉTÉ RECUEILLI-E ET ÉLEVÉ-E EN FRANCE PAR UNE PERSONNE OU UNE INSTITUTION FRANÇAISE

TU AS ÉTÉ RECUEILLI-E ET AS SUIVI UNE FORMATION PENDANT 5 ANS EN FRANCE

LE CERTIFICAT DE NATIONALITÉ

Le certificat de nationalité est la preuve de la nationalité française. Il est vivement conseillé à tous les jeunes dont un ou les deux parents sont étrangers de faire établir un certificat de nationalité française dès leur majorité pour éviter toute contestation ultérieure.

Les démarches de réclamation ou de déclaration de nationalité sont à effectuer au greffe du Tribunal d'instance, qui délivre le certificat de nationalité.

ATTENTION À NE PAS PERDRE SON CERTIFICAT DE NATIONALITÉ : LE TRIBUNAL NE DÉLIVRE JAMAIS DE COPIE.

mrap

5 D'AUTRES PROCÉDURES POUR OBTENIR LA NATIONALITÉ

PAR RECLAMATION

APRÈS 4 ANS DE MARIAGE AVEC UN-E FRANÇAIS-E C'EST DE DROIT



PAR NATURALISATION OU PAR DECRET MINISTERIEL

LES CRITÈRES SONT ASSEZ FLOUS MAIS 3 CONDITIONS SONT IMPÉRATIVES

NE AVOIR PAS ÉTÉ CONDAMNÉ-E
à une peine de prison de 6 mois
et plus sans sursis.

REMPHIR LES CONDITIONS
D'INTÉGRATION DANS LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE

connaissance de la langue, de la culture et de la
société françaises, des droits et devoirs, adhésion
aux principes et valeurs essentiels de la Répu-
blique, ressources stables et suffisantes.

JUSTIFIER DE SA
RÉSIDENCE EN
FRANCE (STAGE)

5 ans de résidence en France

ou stage réduit à 2 ans pour les
étudiants ayant réussi deux an-
nées de formation universitaire

ou sans stage : les personnes
originaires d'un État dont
le français est la langue officielle
sont dispensées de stage, ainsi
que les personnes ayant obtenu
le statut de réfugié

Les dossiers sont à retirer à la préfecture du lieu de résidence qui les étudie, fait réaliser une enquête et transmet son avis à la Commission qui dépend du Ministère de l'Intérieur. La décision peut être l'acceptation, l'ajournement ou le refus qui doit être justifié. Un recours est possible auprès du ministre.

PREFECTURE

mrap